

Nos références : DEV0179728-1 du 02/02/2021

Compte client : 05900944

Vos références : cde 0179446-35076 IAGONA - COLLEGE MIC

Adresse de livraison

SI CONTACT
 400 rue Pierre Berthier
 ZI LES MILLES
 13797 Aix en Provence Cedex 3
 France

Adresse de facturation

SI CONTACT
 400 rue Pierre Berthier
 ZI LES MILLES
 13797 Aix en Provence Cedex 3
 France

Votre contact : DWI DW Pro interne

E-mail :

Tél : 04.42.90.16.04

N° TVA intra. client :

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<u>BL N° 64851 du 02/02/2021</u>					
IAGONA ME1	Maintenance évolutive annuelle NEOBOX - 1 voie (sous Windows) Renouvellement du 01/01/2021 au 31/12/2021 NXP1807A1039 TACITE RECONDUCTION POUR 3 ANS N° Série : NXP1807A1039 Activation : 01-Jan-2021 to 31-Dec-2021	1	186,35	186,35	1
<u>BL N° 64852 du 02/02/2021</u>					
MAINTENANCE SERVICE	Maintenance évolutive annuelle NEOBOX - 1 à 4 voies - 3ème licence (sous Windows) du 01/01/2021 au 31/12/2021 NXP1811A1591 N° Série : NXP1811A1591 Activation : 01-Jan-2021 to 31-Dec-2021	1	94,39	94,39	1
IAGONA ME - 3ème et +	Maintenance évolutive annuelle NEOBOX - 1 à 4 voies - 3ème licence et + (sous Windows) du 01/01/2021 au 31/12/2021 NXP1807A1035 N° Série : NXP1807A1035 Activation : 01-Jan-2021 to 31-Dec-2021	1	43,43	43,43	1
MAINTENANCE SERVICE SERENITE 12 MOIS		1	197,50	197,50	1
du 01/01/2021 au 31/12/2021					

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Total HT	521,67 €
1	20,00	521,67	104,33	Total TVA	104,33 €

Conditions de règlement :

Echéance : 31/03/2021

Virement à 45 jours fin de mois

Domiciliation DWPro :
 SOCIETE GENERALE
 BIC : SOGEFRPP
 IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34

Total TTC **626,00 €**

Devise : EUR

Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)